



DELIBERATION N°2025/02

Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 8
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 22 janvier, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 14h00 en séance ordinaire au Relais Petite Enfance, 31 rue du Hourc 65300 LANNEMEZAN, sous la Vice-Présidence de Françoise PIQUE.

Présents : Mmes, MM BAQUE, ORTE, PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, DA BENTA, MONEGO

Absents excusés : Mmes Mr MEJAMOLLE, NOGUES, PLANO

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Création de plusieurs postes pour remplacer un agent au 1^{er} février 2025.

Suite à la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle de l'animatrice du RPE, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un ou plusieurs agents pour la remplacer à compter du 1^{er} février 2025 sur un ½ temps RPE et un ½ temps CCAS.

Afin de permettre ce recrutement Mme la Vice-Présidente propose la création et l'ouverture de plusieurs postes :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif de catégorie A non titulaire à temps complet,
- 1 poste d'agent d'assistant socio-éducatif de catégorie A non-titulaire à temps non complet
- 1 poste d'agent social de catégorie C non-titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social de catégorie C non-titulaire à temps non complet

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver la création et l'ouverture de ces postes afin de remplacer un agent à compter du 1^{er} février 2025

Pour copie conforme,
La vice-présidente,

Affiché le

Accusé de réception N° préfecture 065-266501113-20250127-2025-02-DE Date de télétransmission : 27/01/2025 Date de réception préfecture : 27/01/2025 FRANÇOISE PIQUE VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS LANNEMEZAN
--